



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 51958

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le problème posé par l'application du taux maximum de TVA à des produits d'hygiène de première nécessité, comme par exemple le matériel utilisé par les personnes souffrant d'incontinence, qui n'est pas pris en charge par la sécurité sociale. Considérant que de tels produits qui peuvent représenter une dépense assez lourde, surtout pour les personnes âgées, sont utilisés par nécessité en raison de l'état de santé et sans aucun remboursement, il lui demande s'il ne juge pas opportun de faire bénéficier ces produits du taux réduit de TVA à 5,5 %.

Texte de la réponse

L'amélioration des conditions de vie de personnes souffrant d'un handicap est une préoccupation constante des pouvoirs publics. L'article 30 de la loi de finances pour 1999 a ainsi étendu le bénéfice du taux réduit de la TVA de 5,5 % à certains matériels pour diabétiques, stomisés ou incontinents. Le taux réduit s'applique désormais à la plupart des appareillages pour handicapés mentionnés au tarif interministériel des prestations sanitaires (TIPS), ainsi qu'à certains équipements spéciaux conçus exclusivement pour les personnes handicapées en vue de la compensation d'incapacités graves. Cela étant, sans qu'il soit contestable que l'achat de protections représente un poste de dépenses important, le Gouvernement, après les baisses ciblées de TVA inscrites dans la loi de finances pour 2000 et la baisse d'un point du taux normal de TVA, a retenu dans le cadre de la loi de finances pour 2001 d'autres mesures fiscales qui lui sont apparues dans l'immédiat plus prioritaires. Par ailleurs, le dépôt prochain, par le Gouvernement, d'un projet de loi sur la couverture du risque dépendance, afin d'accorder à chaque personne âgée dépendante le droit à une prestation, en fonction de ses revenus et de son degré d'autonomie, témoigne de l'attention portée à ces personnes.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51958

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2000, page 5710

Réponse publiée le : 2 avril 2001, page 1954